

Parc

naturel

régional

des Préalpes

d'Azur

# Un territoire... un label, un logo et une marque

Alpilles  
Ardennes  
Armorique  
Avesnois  
Ballons des Vosges  
Boucles de la Seine Normandie  
Brenne  
Brière  
Camargue  
Caps et Marais d'Opale  
Causses du Quercy  
Chartreuse  
Corse  
Forêt d'Orient  
Gâtinais français  
Grands Causses  
Guyane  
Haut Jura  
Haute-Vallée de Chevreuse  
Haut-Languedoc  
Landes de Gascogne  
Livradois-Foréz  
Loire-Anjou-Touraine  
Lorraine  
Luberon  
Marais du Cotentin et du Bessin  
Martinique  
Massif des Bauges  
Millevalches en Limousin  
Montagne de Reims  
Monts d'Ardèche  
Morvan  
Narbonnaise en Méditerranée  
Normandie -Maine  
Oise - Pays de France  
Perche  
Périgord-Limousin  
Pilat  
Préalpes d'Azur  
Pyrénées Ariégeoises  
Pyrénées Catalanes  
Queyras  
Scarpe-Escaut  
Vercors  
Verdon  
Vexin français  
Volcans d'Auvergne  
Vosges du nord

## NOTICE D'UTILISATION

Le territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est reconnu comme un territoire particulièrement riche et fragile. C'est à ce titre qu'il a reçu le label «Parc naturel régional des Préalpes d'Azur».

Ce logo a été choisi par les habitants et les élus du PNR...  
Il représente les particularités fortes du territoire : le baou, le village perché, les restanques et le mouton, témoins d'une agriculture toujours bien présente



Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes d'Azur

Chaque Parc naturel régional dispose d'un logo qui lui est propre et qui permet de le reconnaître. Ce logo est propriété du Ministère de l'écologie et du développement durable, il en délègue la gestion au Syndicat mixte du Parc naturel régional. Il ne peut être utilisé que dans certaines conditions.

## Les communes du PNR

**Commune  
du**

Les communes qui ont approuvé la Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur peuvent utiliser le logo « Commune du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ».

Ce logo peut apparaître sur le papier à lettre de la commune, les supports de communication tels que le journal municipal et les documents touristiques.



**Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes d'Azur**

## Les actions en partenariat avec le PNR



**Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes d'Azur**

Si le Syndicat mixte du PNR est partenaire d'une association, d'un organisme ou d'une collectivité pour une action précise, le logo du PNR doit figurer sur tous documents relatifs à cette action précise, en demandant l'avis du Syndicat mixte sur présentation d'une maquette finalisée.

